

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

#### **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2023.

(En dinars)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2023	TROISIEME TRIMESTRE 2022	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023 AU 30/09/2023	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2022 AU 30/09/2022	31/12/2022
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>544 334 837,350</b>	<b>464 064 111,206</b>	<b>1 600 942 915,922</b>	<b>1 336 239 539,967</b>	<b>1 870 933 687,933</b>
* Intérêts	364 035 780,405	294 224 510,322	1 042 143 168,277	828 466 220,089	1 155 129 551,453
* Commissions en produits	64 677 426,312	64 821 191,702	189 320 283,399	185 342 988,962	253 580 169,250
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et	115 621 630,633	105 018 409,182	369 479 464,246	322 430 330,916	462 223 967,230
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>196 001 245,384</b>	<b>159 214 710,183</b>	<b>560 394 996,459</b>	<b>433 699 085,476</b>	<b>603 788 492,858</b>
* Intérêts encourus	193 252 656,773	156 306 157,714	555 205 126,181	426 989 803,070	595 298 047,765
* Commissions encourues	2 748 588,611	2 908 552,469	5 189 870,278	6 709 282,406	8 490 445,093
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>348 333 591,966</b>	<b>304 849 401,023</b>	<b>1 040 547 919,463</b>	<b>902 540 454,491</b>	<b>1 267 145 195,075</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 217 722,601</b>	<b>2 947 588,295</b>	<b>9 390 339,591</b>	<b>8 635 826,593</b>	<b>11 474 279,359</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>137 138 447,692</b>	<b>117 907 971,098</b>	<b>407 265 656,476</b>	<b>358 798 517,997</b>	<b>496 945 037,815</b>
* Frais de personnel	70 374 893,243	62 642 523,008	215 719 426,468	191 082 531,459	262 462 786,413
* charges générales d'exploitation	55 283 868,079	44 488 531,072	158 214 632,770	136 031 353,028	189 832 923,557
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>4 523 880 895,569</b>	<b>4 148 101 506,180</b>	<b>4 324 903 599,268</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	30 617 739,199	30 326 552,146	34 833 561,204
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	4 493 263 156,370	4 117 774 954,034	4 290 070 038,064
<b>7- Encours des crédits nets</b>	-	-	<b>11 904 417 453,757</b>	<b>12 132 484 292,781</b>	<b>12 279 154 553,163</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>17 706 186 101,875</b>	<b>16 658 452 204,936</b>	<b>17 166 842 957,866</b>
* Dépôts à vue	-	-	8 506 446 670,020	8 290 988 736,342	8 876 899 395,573
* Dépôts d'épargne	-	-	4 370 993 921,935	3 910 226 014,435	4 160 828 409,307
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>884 064 537,269</b>	<b>630 670 693,341</b>	<b>770 287 460,472</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	806 079 435,995	551 399 049,512	692 543 085,509
* Ressources spéciales	-	-	77 985 101,274	79 271 643,829	77 744 374,963
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>1 750 570 933,127</b>	<b>1 657 476 244,941</b>	<b>1 750 190 241,785</b>

## **FAITS SAILLANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2023**

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois 2023 avec les résultats suivants :

Un PNB de 1 040,5MD. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :

- Une marge en intérêts de 486,9MD ;
- Une marge sur commissions de 184,1MD ;
- Des autres revenus de 369,5 MD.

Des charges opératoires de 407,3MD ;

Des encours de dépôts de 17 706MD ;

Des encours de crédits nets de 11 904MD ;

Un portefeuille titres de 4 524MD ;

Un coefficient d'exploitation de 39,1%.

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2023**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2023.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2023 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2023 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2023 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2023.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2023. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2023 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2023. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2023.

## **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2023, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2022 que celles relatives à l'année 2023.

Les données relatives à l'année 2022 sont conformes à celles publiées en 2022 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires des neuf premiers mois de 2022.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2023 à 1.600.943 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

### **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 560.395 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2023.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

Intérêts encourus et charges assimilées,

Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

### **3. La structure du portefeuille**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des provisions constituées sur ces titres.

### **4. Les encours des crédits**

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

### **5. Les encours des dépôts**

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

### **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **7. Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31/12/2022 et au 30/09/2023 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2022 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 28/04/2023.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2022 et des neuf premiers mois de l'année 2023 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.